Tal de COMM... PARIS
N° dépôt
17 SEP. 1999
50760
94M13726

POMPIERRE INVESTISSEMENTS

Société Anonyme au Capital de 130.426.500 francs

Siège Social : 5, avenue de l'Opéra - 75001 PARIS

RCS Paris B 378 995 393

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 23 JUIN 1999

L'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf, le vingt trois juin à onze heures, les actionnaires de la Société POMPIERRE INVESTISSEMENTS, Société Anonyme au capital de 130.426.500 francs, divisé en 1.304.265 actions de 100 F chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle au siège social de la Société, sur convocation du Conseil d'Administration.

Les membres de l'assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Bernard HEYDON, Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Pierre BOUNOLLEAU et Monsieur Paul LUTGEN présents et acceptant sont appelés aux fonctions de scrutateurs.

Monsieur Philippe MERCIER est désigné comme Secrétaire.

Messieurs Jean GRAVIER et Louis Marie DREANO, Commissaires aux Comptes, régulièrement convoqués, sont respectivement absent et présent.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président constate d'après la feuille de présence arrêtée et certifiée valable par les membres du bureau que les actionnaires présents ou représentés, possèdent plus du quart des actions ayant le droit de vote. L'assemblée est en conséquence déclarée régulièrement constituée et elle peut valablement délibérer comme Assemblée Générale Ordinaire.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- les copies des lettres de convocation aux actionnaires
- la copie de la lettre de convocation envoyée en recommandé avec accusé de réception aux commissaires aux comptes
- la feuille de présence à laquelle est jointe la liste des actionnaires
- les pouvoirs des actionnaires représentés
- l'inventaire, les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1998
- le rapport de gestion du conseil d'administration
- le rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice
- le rapport spécial des commissaires aux comptes
- le projet des résolutions soumises à l'assemblée.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que tous les documents, en application des dispositions législatives ou réglementaires ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social dans les délais prescrits par la loi. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis Monsieur le Président rappelle les différents points à l'ordre du jour :

RESOLUTION N° 5

L'Assemblée Générale constatant que le mandat d'administrateur de :

- Monsieur Philippe MONTENAY

est arrivé à son terme, Monsieur Philippe MONTENAY ne souhaitant pas poursuivre ses fonctions, l'Assemblée décide de ne pas renouveler Monsieur Philippe MONTENAY dans ses fonctions d'administrateur.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des votants.

RESOLUTION N° 6

L'assemblée générale décide de nommer :

- Monsieur Philippe MERCIER demeurant 77 rue de Richelieu à PARIS 75002

en qualité d'administrateur, en adjonction aux membres actuellement en fonction pour une période de six années, soit jusqu'à l'assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2004.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des votants.

Monsieur Philippe MERCIER présent à l'assemblée, a déclaré accepter son mandat en précisant qu'il n'est frappé d'aucune incompatibilité ou interdiction l'empêchant d'exercer ses fonctions d'administrateurs.

RESOLUTION N° 7

L'assemblée générale décide de nommer :

- La société SARP INTERNATIONAL dont le siège social est situé 16 allée MARCONI à LUXEMBOURG.

en qualité d'administrateur, en adjonction aux membres actuellement en fonction pour une période de six années, soit jusqu'à l'assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2004.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des votants.

Monsieur Paul LUTGEN représentant la société SARP INTERNATIONAL, présent à l'assemblée, a déclaré accepter son mandat en précisant qu'il n'est frappé d'aucune incompatibilité ou interdiction l'empêchant d'exercer ses fonctions d'administrateurs.

RESOLUTION N° 8

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir tous dépôts, formalités ou publications afférents aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des votants.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit qui, après lecture, a été signé par

Le Président ***Les Scrutateurs*** ***Le Secrétaire***

copie certifiée conforme

POMPIERRE INVESTISSEMENTS

Société Anonyme au Capital de 130.426.500 F

Siège Social : 5, Avenue de l'Opéra - 75001 PARIS

RCS Paris B 378 995 393

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 JUIN 1999

L'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf, le vingt trois juin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle,

Les membres composant le Conseil d'Administration de la Société POMPIERRE INVESTISSEMENTS se sont réunis en Conseil, dans les bureaux du siège social de la Société, 5 avenue de l'Opéra à PARIS (75001), sur convocation faite par leur Président.

Sont présents et ont émargé le Registre de présence :

Monsieur Bernard HEYDON	)	Président du Conseil d'administration
Monsieur Bernard TARDY	)	
Monsieur Pierre BOUNOLLEAU	)	
SARP INTERNATIONAL	)	Administrateurs
Représentée par Monsieur P. LUTGEN	)	
Monsieur Philippe MERCIER	)	

Monsieur Pierre-Aimé CLERC, administrateur régulièrement convoqué est absent et excusé.

Le Conseil réunissant plus de la moitié de ses membres peut valablement délibérer.

Monsieur Pierre BOUNOLLEAU remplit les fonctions de secrétaire.

La séance est présidée par Monsieur Bernard HEYDON qui rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

7. **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur Bernard TARDY prenant la parole, expose au conseil qu'il souhaite démissionner de ses fonctions d'administrateur, et ce à compter de ce jour.

Le Conseil d'administration, tout en regrettant la décision de la Monsieur Bernard TARDY, prend acte de sa démission de ses fonctions d'administrateur et le remercie vivement des services rendus à la société.

Il décide de ne pas coopter, dans l'immédiat, d'administrateur en remplacement de Monsieur Bernard TARDY.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un autre administrateur.

Le Président **Un administrateur**

copie certifiée conforme

E.B. TRANS S.A.

Société anonyme
R.C.S. Luxembourg B 38 281

16, Allée Marconi
L - 2120 LUXEMBOURG

Téléphone: 45 31 45
Téléfax: 45 31 47

Boîte postale 260 L - 2012 Luxembourg

Monsieur le Président du Conseil
d'Administration
POMPIERRE INVESTISSEMENTS
Le Fonteny
B.P. 7
F – 44220 COUERON

V. réf. n. réf. SK/sw Luxembourg, le 19 juillet 1999

Monsieur le Président,

Aux termes d'une décision du Conseil d'Administration en date du 12 janvier 1999, j'ai été nommé Administrateur-Délégué de la Société E.B. TRANS S.A. (anciennement SARP INTERNATIONAL S.A.).

J'ai l'honneur par la présente, de vous faire savoir que j'assumerai personnellement la représentation permanente de la société E.B. TRANS S.A. au Conseil d'Administration de votre société.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Paul LUTGEN
Administrateur-Délégué